

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Juin 1918.

 N s'est efforcé en France de rendre, cette année, la fête du Sacré-Coeur plus solennelle que jamais. C'était le voeu de l'épiscopat français. De fait, il y a eu partout où cela se pouvait une grand'messe, des vêpres solennelles avec exposition du Saint-Sacrement et de nombreuses communions. Toutefois ce jour considéré comme fête n'entre pas encore dans les habitudes françaises, parce qu'à un jour de fête, tel que nous l'entendons, est toujours accolé le chômage ou l'interdiction des oeuvres serviles, ce que l'autorité ecclésiastique n'a pas osé décréter pour le jour du Sacré-Coeur. Quels sont les motifs de cette réserve ? Ce n'est pas à nous à les indiquer. Ils sont sans doute multiples.

L'autorité ecclésiastique peut seule interdire le travail servile tel ou tel jour. Or nous sommes depuis un siècle et demi dans une période non d'augmentation mais de diminution des jours de fête. C'est sous Pie VI que cette période a commencé pour Rome et l'Italie, puis est venu le concordat français qu'avaient précédé des accords pour d'autres pays. Etant donné ce courant, il faudrait, pour que l'autorité ecclésiastique déclarât le jour du Sacré-Coeur fête chômée, que l'initiative vint des fidèles eux-mêmes. Ceux-ci, par le moyen de pétitions ou de suppliques s'adresseraient à l'autorité épiscopale qui, je n'en doute point, voyant le courant se dessiner nettement, n'hésiterait pas à donner à la fête du Sacré-Coeur la splendeur des dimanches, en ordonnant la cessation du travail et l'obligation de l'assistance à la messe. Tant que ce mouvement ne sera pas organisé parmi les fidèles, il sera difficile d'espérer que la fête du Sacré-Coeur sorte du rang des fêtes de dévotion où elle est actuellement confinée, malgré les

série  
plus.

Je  
dinal  
gne. L  
qu'elle  
souven  
se, et  
grand  
s'il ne  
naux e  
romano  
que le  
née cet  
journe  
ques en  
auprès  
le nom.  
qu'il s'  
veut, co  
rants, le  
et de la  
ruines i  
reurs de  
le monde  
sage pro  
catholiqu

La gre  
canon à  
sens que